



Extrait du Lettres Histoire Géographie en Lycée Professionnel

<http://lettres-histoire.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article341>

# LE POINT SUR .... Le diplôme intermédiaire du BEP

- Examens - Pour le BEP -

Date de mise en ligne : mardi 12 octobre 2010

---

Copyright © Lettres Histoire Géographie en Lycée Professionnel - Tous droits  
réservés

---

*Nous vous invitons à lire avec un soin particulier les textes en téléchargement à la suite de cet article. Ces documents sont à lire selon l'esprit des nouveaux programmes qui préparent les élèves au baccalauréat professionnel et plus largement leur permettent de construire une citoyenneté éclairée et cultivée.*

Pour vous en faciliter la lecture, insistons sur les points suivants :

Le diplôme intermédiaire : une épreuve de trois heures de français et d'histoire géographie dont chaque partie dispose d'un temps égal de composition d'une heure trente.

# 1. La partie de l'épreuve consacrée au Français

## a) Quel programme de français ?

Les exemples de sujets ne se substituent pas au programme de la classe de Première dans la réflexion des professeurs sur leur progression annuelle. Les finalités et les contenus de la formation, définis pour la classe de Première, demeurent la référence des enseignants ; ils fixent le niveau à atteindre en fin de Première, afin que leurs élèves abordent sans difficulté la classe de Terminale. Les programmes invitent, en particulier, les professeurs à croiser à l'occasion plusieurs objets d'étude dans une même séquence, pour développer les capacités de réflexion et de synthèse des élèves ; même si le sujet proposé lors de l'examen du diplôme intermédiaire du BEP est référé à un seul objet d'étude, il ne faudrait pas que les enseignants abandonnent le croisement de plusieurs objets d'étude dans le cadre de la formation.

objet d'étude de la classe de Première

Les champs littéraires indiqués en regard des objets d'étude dans le programme de Première ne constituent pas le cadre exclusif dans lequel le ou les textes et documents supports sont choisis.

## b) Les questions :

" Elles ont pour objet d'évaluer la construction du sens

" Elles sont graduées en fonction d'un parcours de lecture

" Les questions de lecture s'appuient sur les connaissances liées aux objets d'étude de Première (et, si nécessaire, à celles liées aux objets d'étude de Seconde qui relèvent du champ linguistique) ; Le libellé des questions peut s'appuyer sur des termes « techniques » qui figurent dans les programmes de seconde et de première.

Le nombre des questions est inférieur ou égal à 4.

## c) La notation de la lecture

Elle s'inscrit dans une logique d'évaluation binaire (acquis / non acquis). L'évaluation vise à répondre à la question : le candidat a-t-il la compétence de lire un texte ou un document ?

L'épreuve du diplôme intermédiaire du BEP, deux années après la validation du Socle, ne peut pas valider la simple activité de relevé. C'est la compétence « lire » qui est validée ; un simple relevé sans explication n'équivaut pas à la moitié des points

Rappel de l'évaluation de la compétence « Lire » dans le livret d'évaluation du Socle :

- ▶ Lire à haute voix, de façon expressive, un texte en prose ou en vers
- ▶ Analyser les éléments grammaticaux d'une phrase afin d'en éclairer le sens
- ▶ Dégager l'idée essentielle d'un texte lu ou entendu
- ▶ Manifester sa compréhension de textes variés, qu'ils soient documentaires ou littéraires

Comprendre un énoncé, une consigne

- ▶ Lire des oeuvres littéraires intégrales, notamment classiques, et rendre compte de sa lecture

#### **d) La notation du texte produit**

Elle s'appuie elle aussi sur des critères globaux de réussite validés en trois grandes entrées :

- ▶ invention et/ou argumentation (4 points)
- ▶ expression (3 points)
- ▶ organisation (3 points)

Aucune attribution mécanique de points : l'esprit est de globalement évaluer (par exemple, sur 4 points, la qualité d'invention du texte produit).

e) Évaluation de la maîtrise de la langue :

Pour éviter la « double peine », le candidat n'est pas pénalisé pour la qualité de l'expression dans la partie « Lecture ». Dans cette partie, il est évalué sur sa compétence à lire. L'expression est évaluée une seule fois, comme participant à la compétence « écrire », sur 3 points.

## **2. La partie de l'épreuve consacrée à l'histoire et à la géographie**

**5 temps :**

" Une question portant sur un sujet d'étude en histoire

" L'analyse d'une situation d'un autre sujet d'étude en histoire, choisie parmi les trois situations proposées sur ce sujet

" Une question portant sur un sujet d'étude en géographie

" L'analyse d'une situation d'un autre sujet d'étude en géographie, choisie parmi les trois situations proposées sur ce sujet

" Une question sur le sujet d'étude obligatoire d'éducation civique

Le programme de référence est celui de Première dont tous les sujets d'études sont de fait obligatoires. La nouveauté tient notamment aux questions faisant appel aux connaissances du candidat sans qu'il bénéficie de l'appui de supports documentaires